Décision 01-D-61 du 02 octobre 2001

relative à des pratiques relevées à l'occasion d'un marché de renouvellement de la couche de roulement en béton bitumeux ultramince sur les routes du département des Vosges

Posted on: 02 octobre 2001 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Eurovia Grands-Projets et Indutries (anicennement dénommée Viafrance), SCR Epinal, SCREG Est

Lire

le texte intégral de la décision

74.26 Ko